



REGARDS

le journal de la CGT Finances Publiques 84 / Janvier 2011



En guise de vœux les fonctionnaires sont servis : dès ce début d'année l'ancien ministre de la Fonction Publique, Christian Jacob, s'est permis de s'interroger sur la « pertinence de l'embauche à vie des fonctionnaires ». Cela est à mettre en relation avec les récentes propositions du gouvernement qui, sous couvert de résorption de la précarité dans le secteur public, prévoit de mettre en place des « contrats de projet » à durée limitée (le temps de la mission).

Ainsi, après la mise en œuvre de la loi sur les retraites et ses dispositions particulièrement pénalisantes pour les fonctionnaires, le projet qui vise à réduire le nombre de jours de RTT en cas de congés maladie, notre nouveau ministre, François Baroin a osé affirmer sans rire le 17 janvier que « les diminutions d'emploi n'ont pas d'impact négatif sur la qualité des services publics, bien au contraire ». Les agents qui doivent en supporter au jour le jour les conséquences apprécieront !

La réalité est hélas bien différente dans les services : les postes comptables croulent sous la charge de travail, les pressions hiérarchiques s'accroissent, la mise en place de Chorus, le passage sous Agora génèrent des difficultés accrues...L'avenir des Domaines est menacé.

Mais, dans son message de vœux, notre Directeur feint d'ignorer cette réalité en assurant que, « dans ce contexte particulier, la réalisation très satisfaisante des missions est à souligner...grâce à l'implication et aux efforts de tous ». On s'en serait douté mais, pour combien de temps encore ?

Loi mobilité, contrats de projet ou de mission, 100 000 départs non remplacés entre 2010 et 2013, l'avenir des missions publiques est en jeu, nos conditions de travail, notre statut lui-même sont menacés !

Et le dialogue social dans tout cela ? et le sentiment d'appartenance des agents à la grande DGFIP ? Ah, la belle affaire ! Si l'adhésion des personnels se mesurait à l'aune du degré d'enthousiasme qu'ils ont manifesté pour participer à la 1^{ère} convention des cadres A du 24 janvier, on peut d'ores et déjà parler de « fiasco ».

Gageons et espérons qu'en 2011, dans l'unité, nous saurons mettre en échec tous les projets et mesures anti-sociales de ce gouvernement afin de préserver nos droits et garanties statutaires et sociales ainsi que l'ensemble des missions publiques. Tel sont nos vœux !

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS: ON LACHE RIEN !

Cela fait déjà un mois que la taille dans les effectifs de la Direction des Finances Publiques (DDFIP) de Vaucluse a été annoncée (voir le détail dans le tableau ci-joint). Les agents ont fait entendre leurs difficultés, leur souffrance aussi, lors du Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD) du 14 décembre dernier.

Pour la direction, le mauvais moment est passé et ils sont tranquilles pour un an. Mais concrètement, c'est maintenant que les ennuis commencent. La CGT Finances Publiques ne se contentera pas, elle, d'attendre le CTPD de décembre 2011 pour évoquer ce sujet qui plombe notre quotidien.

Un rapport de la commission des finances de l'assemblée nationale publié en toute fin d'année dénonce le caractère mécanique et aveugle des suppressions d'emplois. Par moment, on croirait lire un document de la CGT! Quel consensus: tous, parlementaires, Cour des Comptes, personnels, syndicats, semblent s'accorder sur la stupidité et la nocivité de la politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Alors il faut prendre les choses dans le bon sens, c'est à dire partir des besoins sociaux et y adapter les effectifs de la fonction publique. En attendant, nous exigeons, de manière impérative et urgente, le gel des suppressions d'emplois pluriannuelles déjà décidées.



Le système craque de toutes parts. Alors que suite aux attaques portés au régime de retraite par répartition l'hiver dernier, les départs s'accroissent, la situation des effectifs dans la DDFIP de Vaucluse devient très préoccupante. Pour la filière fiscale, le mouvement complémentaire des agents C a vu trois départs pour une seule arrivée. Et l'on

vient d'apprendre qu'il n'y aura aucune arrivée, ni en C, ni en B, dans la filière gestion publique au mouvement du 01/04. Les services fonctionnent tous à flux tendu, la qualité du service public fiscal et comptable va continuer à se dégrader, au même rythme que la santé des agents.

La direction a déjà érigé le bricolage en mode de gestion: les exemples les plus récents concernent le SIP d'Apt et la trésorerie de Carpentras. Les EDRA et échelons de renforts sont mis à toutes les sauces. Mais bientôt, il faudra un ou deux renforts dans chaque service du département. On constate que certains services, en particulier les SIP d'Avignon, fonctionnent déjà avec un renfort (EDRA ou ERD) permanent alors que trois emplois B et C d'EDRA disparaîtront en septembre.

La tension est telle parmi les collègues, que certains, suite à l'annonce de suppressions dans leur poste, en viennent à souhaiter sa fermeture! On commence à recenser des cas de refus de congés, des agents qui reviennent sur leur temps partiel car ils culpabilisent de laisser leur collègues en sous effectif. Bref, d'année en année, la situation empire et chacun sent bien, y compris notre direction, que nous vivons les derniers mois avant l'explosion du système. Il n'est plus possible d'attendre sans rien faire.

Services	Supp.B	Supp.C	Solde
DIRECTION TG	+4	-5	-1
PAIERIE DEPTALE	+1	-1	0
AVIGNON MUNICIPALE	+1	-2	-1
AVIGNON HOPITAL	+1	-1	0
AMENDES		-1	-1
AVIGNON SIP EST		-1	-1
AVIGNON SIE OUEST	+1	-1	0
FRANCE DOMAINE		-1	-1
REDEVANCE	+1	-1	0
APT TRESORERIE	+1	-2	-1
CARPENTRAS SIP		-1	-1
CARPENTRAS TRESO.		-1	-1
CARPENTRAS HOSP		-1	-1
CAVAILLON SIP		-2	-2
CAVAILLON SIE		-1	-1
L'ISLE SUR SORGUE		-1	-1
ORANGE SIP		-2	-2
ORANGE TRESORERIE		-1	-1
ORANGE SIE		-1	-1
PERNES	+1	-1	0
PERTUIS	-1	-1	-2
SORGUES		-1	-1

RETRAITES: CA NE PASSE TOUJOURS PAS!

Il y a des coups durs dont on se remet difficilement. Cela fait maintenant plus d'un mois que la loi a été votée, mais cette contre-réforme demeure inacceptable et les salariés ne l'acceptent pas. La CGT Finances Publiques reviendra régulièrement sur ce sujet car les mauvais coups continuent de tomber.

DROITS À PENSION : Un décret [n° 2010-1740 du 30 décembre 2010](#) applique diverses dispositions de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites aux fonctionnaires, aux militaires et aux ouvriers des établissements industriels de l'État (constitution du droit à pension, condition minimale de durée de service ramenée à deux ans, suppression de la bonification des professeurs d'enseignement technique, etc.)

15 ANS, 3 ENFANTS : Un décret [n° 2010-1741 du 30 décembre 2010](#) applique aux fonctionnaires, aux militaires et aux ouvriers des établissements industriels de l'État les articles 44 et 52 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant suppression du dispositif "15 ans, 3 enfants".

MINIMUM GARANTI : Un décret [n° 2010-1744 du 30 décembre 2010](#) modifie les conditions d'attribution du minimum garanti dans les régimes de retraite des fonctionnaires et des ouvriers de l'État.

CARRIÈRES LONGUES : Un décret [n° 2010-1748 du 30 décembre 2010](#) pris pour l'application de l'article L. 25 bis du Code des pensions civiles et militaires de retraite.

TAUX DE COTISATION : Un décret [n° 2010-1749 du 30 décembre 2010](#) portant relèvement du taux de cotisation des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers des établissements industriels de l'État.



PÉNIBILITÉ : UN PROJET DE DÉCRET INACCEPTABLE !

Alors que durant le conflit sur les retraites, l'exigence de la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé était fortement revendiquée, le gouvernement refuse toujours de prendre en compte les propositions des organisations syndicales et son projet de décret durcit les conditions qu'il avait énoncées dans la loi.

Le gouvernement maintient son approche médicale. Seules les personnes lourdement atteintes physiquement par les conséquences d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle (AT/MP) pourront partir à ... 60 ans. Il faudra donc justifier d'un taux d'incapacité de travail d'au moins 20%, dont 10 % relevant d'un seul et même AT /MP.

Pour les personnes ayant une incapacité de 10% à 20%, la situation est encore plus rude. Pas de cumul possible des taux et il faudra avoir été exposé durant 17 ans à des conditions de travail pénibles. C'est bien plus de temps qu'il n'en faut pour qu'une personne soit cassée par son travail. Et le parcours du combattant se poursuit... Une commission pluridisciplinaire, sans représentant des salariés, sera chargée d'accepter ou de refuser l'entrée dans le dispositif, ce qui laisse la place à l'arbitraire.

Ce projet de décret est inacceptable ! La CGT exige de toute urgence l'ouverture de négociations pour la prise en compte de la pénibilité pour la retraite. L'action des salarié(e)s en direction du gouvernement, comme de leurs employeurs, est indispensable.

REVES,...BREVES,...BREVES,...BRE

Trésorerie de Carpentras, la CGT ne lâche pas l'affaire! Le bricolage mis en place par la direction ne peut satisfaire les agents. Que se passera-t-il quand le sauvetage d'un autre service du département sera nécessaire? On déshabillera Pierre pour habiller Paul, comme d'habitude. Il faut des emplois pérennes en nombre suffisant! La CGT interpellera prochainement les élus locaux concernés sur l'état du service public comptable sur le ressort de Carpentras.

Soutien aux grévistes de l'automne. L'union départementale CGT a remis à notre section un chèque conséquent destiné à apporter une aide aux adhérents pour qui les nombreux jours de grève de septembre/octobre ont généré une situation financière difficile. Trois camarades ont pu en bénéficier sur la direction. Nous remercions l'UD et en profitons pour souligner l'excellent travail qu'elle effectue sur le département.

Tombola. Une collègue de Sorgues a été l'heureuse gagnante d'un ordinateur portable. Eh oui, à la CGT Finances Publiques aussi, cent pour cent des gagnants ont tenté leur chance.

Rassemblement le 20 janvier contre la précarité dans la fonction publique: Privés de droits, corvéables à merci, avec des salaires au rabais, les agents non titulaires subissent une insécurité permanente. Ils sont près d'un million dans la Fonction Publique. Les plus nombreux strouvent dans la fonction publique hospitalière (exemple: 30% à l'hôpital d'Orange) et dans la territoriale (330 agents en CDI au Conseil Général).

La CGT a tenu une conférence de presse le 18 janvier. Le 20 janvier à la Préfecture, une délégation a été reçue par le chef de cabinet du préfet. L'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires-CGT était représentée par notre camarade Pierre-Yvon Dalino.

La CGT a dénoncé la progression de l'emploi précaire dans la Fonction Publique et revendiqué une loi de titularisation de tous les agents non titulaires. Dans une lettre au ministre Georges Tronç, les syndicats réaffirment le principe du statut général, demandent la mise en place d'un dispositif de titularisation et exigent le retrait immédiat du « contrat de projet » qui vise, de fait, à étendre la précarité dans toute la fonction publique.

retrouvez plus d'infos sur...

www.cgt84-finances-publiques.fr

REGLES DE GESTION : LE POINT

Il s'agit du dernier chantier fondamental dans le cadre de la fusion. La direction générale tient à présenter un projet qui emporte l'adhésion des agents. C'est pourquoi elle a lancé un véritable marathon de groupes et sous groupes de travail avec les organisations syndicales depuis Septembre 2010.

Recrutements, mutations, promotions, avancement, informatique, cadres,... Les sujets sont nombreux, complexes et parfois sensibles. La CGT y porte ses revendications, élaborées au congrès de 2010. Ensuite devront être mis en place les «convergences» (c'est à dire les délais de jointure entre les deux filières sur tel ou tel sujet)

Le calendrier fixé au départ prévoyait un premier projet fin 2010. La complexité des sujets et la longueur des discussions l'ont retardé. **La direction générale voudrait clore en février 2011** mais cela semble compromis.

Les lignes ont beaucoup bougé depuis le début du processus et la publication des projets présentée par la centrale. Sur un sujet donné, le texte définitif peut être fort différent du texte initial.

Prenons l'exemple des mutations, sujet sensible s'il en est.

La première priorité revendicative portait sur le type d'ancienneté. L'ancienneté administrative sera le critère pris en compte pour les affectations. Mais **la CGT, seule organisation à porter cette proposition**, défend aussi l'idée d'une bonification (dans le cadre des mouvements de la filière gestion publique) pour l'ancienneté acquise de la demande (rappelons que cette bonification n'a pas d'incidence sur le mouvement des agents de la filière fiscale). Il s'agirait d'une bonification géographique valable pour 3 départements. Il appartiendrait à l'agent de choisir ces 3 départements. Bien entendu, il pourrait aussi dans sa demande mentionner d'autres départements pour lesquels la bonification ne s'appliquerait pas.

Dans le cas d'obtention d'un des trois départements choisis, la bonification tomberait et l'agent repartirait à zéro au regard de la bonification.

Ce sujet, comme la plupart des autres n'est pas encore tranché. A la fin du cycle des discussions, nous vous proposerons une synthèse des nouvelles règles de gestion dans un numéro spécial de «regards».